

Appel à communications

3^{ème} Congrès Francophone d'Histoire de la Construction

Laura Girard

Architecte DE - Doctorante cifre en Architecture

Ecole doctorale : TESC

Laboratoire : LRA

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse

Université Fédérale de Toulouse

Directeurs de thèse : Enrico Chapel (hdr), Françoise Blanc

Financement CIFRE : Atelier d'Architecture Rémi Papillault

Adhérente à l'association française d'histoire de la construction

La sélection des entreprises en marché public dans l'entre-deux-guerres : règles et conditions de l'adjudication et main d'œuvre étrangère

Entre 1930 et 1938, un bâtiment municipal de piscine et bains-douches à Castres est conçu par l'architecte municipal Georges Benne. Le service d'architecture met en place un « marché à concours » pour la sélection de l'entreprise générale. Chacune devait alors obtenir en premier lieu un certificat d'admission auprès de l'architecte municipal pour ensuite répondre à « l'adjudication à forfait ». Les candidats devaient notamment justifier de deux certificats de travaux équivalents au lot soumissionné dans les deux dernières années écoulées (plus de 2 millions de francs) et prouver leur nationalité française.

Le type d'adjudication choisi et le cahier des charges mis au point pour le marché ont exclu les entreprises locales au profit de candidatures d'entreprises parisiennes davantage expérimentées dans cette échelle de chantier, provoquant de vives protestations en cette période de crise économique. Le critère géographique départemental n'a pas été convoqué comme on avait pu le voir apparaître dans les conditions de soumission des marchés de la ville d'Albi, préfecture du département. De même, l'entrepreneur Ferdinand Cerutti, en charge du chantier conduit en parallèle des écoles Villegoudou et rompu aux bâtiments communaux pour la ville de Montauban, a vu son admission écartée en raison de sa nationalité étrangère.

La communication se propose de démontrer comment la sélection de l'entreprise générale s'effectue dans l'entre-deux-guerres en France, d'une part, en analysant les règles et conditions de l'adjudication pour l'édification de bâtiments communaux, et d'autre part, au regard de la place particulière de la main d'œuvre étrangère dans l'industrie du bâtiment en cette période de crise économique et de chômage. L'énoncé cité constituera le cas d'étude support de la communication et sera référencé de situations comparables en termes de cout, d'échelle de projet et de localisation géographique.

Bibliographie

La communication s'appuie sur les dossiers d'archives de ce projet conservés aux archives municipales de Castres (1M60-71) et aux archives départementales (AD 81 206517) comprenant notamment le programme du concours, le compte-rendu des séances d'adjudication, les délibérations municipales, les devis, rapports et plans du service d'architecture, les correspondances avec la préfecture et sous-préfecture, les dénonciations des entrepreneurs locaux. Ces sources sont complétées par la presse locale et les références spécifiques sur la main d'œuvre étrangère (AD81 4M et 13M). Ces sources sont complétées de références bibliographiques générales et des textes législatifs réferents.

Présentation de l'auteur

Laura Girard

Architecte DE, doctorante en architecture en convention Cifre à l'Atelier d'Architecture Rémi Papillault (AARP) au sein du LRA de l'ENSA Toulouse sous la direction d'Enrico Chapel (hdr) et de Françoise Blanc (ED TESC, Université fédérale de Toulouse). Débutée en 2013, notre thèse s'intéresse à l'histoire matérielle et sociale de l'architecture de briques dans le Midi-Toulousain entre 1919 et 1945, confrontant architecture, construction et société. laura.girard@toulouse.archi.fr

Mots clés

Architecte, chantier, entrepreneur, entreprise, législation, marché France, XXe siècle